



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 30 janvier 2021

Renforcement des mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19

Avec un taux d'incidence de 254 pour 100 000 habitants, un taux de positivité à 7,2 et un taux d'occupation des lits de réanimation de 100%, le département des Alpes-de-Haute-Provence connaît, comme l'ensemble du territoire national, une progression continue et préoccupante du virus de la Covid-19.

Afin d'éviter un reconfinement général, et conformément aux instructions du Premier Ministre à la suite du conseil de défense qui s'est réuni le 29 janvier 2021, Mme Violaine DEMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence, a demandé aux forces de sécurité intérieure de renforcer et exercer avec une extrême fermeté les contrôles du respect des mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

En particulier, des contrôles renforcés seront menés, dès aujourd'hui, dans l'ensemble du département, par les forces de police et gendarmerie :

- Au sein des moyennes et grandes surfaces ;
- A partir de 18 heures afin de veiller au strict respect des mesures de couvre-feu.